

Fin de L3, semestre manquant en L2

Par **BlakeJack**, le **02/07/2015** à **16:05**

Bonjour,

Je suis actuellement en fin de L3, j'étais AJAC L2/L3 et j'ai validé ma L3 et validé l'essentiel de ma L2 (51 ECTS dont les matières fondamentales), et je me retrouve aux rattrapages pour des matières mineures de L2. Ma question était: si je n'arrive pas à obtenir les 9 ECTS restants pour valider ma licence (j'en ai actuellement 171/180, soit 95% de la licence de validée), pourrais-je obtenir de l'administration de me laisser tout de même passer en Master ?

Au cas où je n'aurais pas été clair, je récapitule:

L1: validée

L2: S1 validé, S2 21/30 ECTS validés, rattrapages en cours

L3: validée

Parce que redoubler pour repasser 3 mineures en mai prochain et passer l'année sans rien faire serait assez terrible

Par **Yn**, le **02/07/2015** à **18:51**

[citation]pourrais-je obtenir de l'administration de me laisser tout de même passer en Master ?
[/citation]

Je crois que la réponse est non, et je crois qu'elle ne varie pas selon les universités. Il me semble que le statut AJAC fonctionne "intra-licence" et les chevauchement L3/M1 sont interdits.

Le statut AJAC est malheureusement un système assez pervers. Comme tu souhaites poursuivre en M1, et par la suite en M2 je suppose, je t'invite à particulièrement bien réussir ton M1 si tu souhaites obtenir un M2 convenable.

Par **BlakeJack**, le **02/07/2015** à **19:00**

J'ai validé ma L3, je ne peux pas être AJAC L3/M1 alors que je l'ai entièrement validé, ce n'était pas ma question.

Par **Yn**, le **02/07/2015** à **20:27**

Si tu ne valides pas ta L2, tu ne valides conséquemment pas ta licence (L1-L2-L3), donc tu ne passes pas en M1 (logique).

J'ajoute même qu'un chevauchement licence/M1 - L2/M1 - pour être précis, n'est pas permis.

Je pense donc avoir répondu à la question.

Par **BlakeJack**, le **02/07/2015** à **22:22**

Pas vraiment, ce n'était pas ma question encore une fois, je demandais s'il était possible de négocier avec l'administration pour l'obtention de ma licence pour ne pas redoubler pour 9 ECTS pour 171 ECTS validés

Par **Yn**, le **03/07/2015** à **10:30**

Non, on ne négocie jamais un diplôme universitaire. L'administration n'a aucun pouvoir, elle ne fait qu'enregistrer les notes. Si tu n'as pas 180 ECTS, pas de licence, pas de poursuite en M1.

Par **BlakeJack**, le **03/07/2015** à **14:53**

Dans beaucoup de facs, on donne aux étudiants ayant validé 5 semestres sur 6 la licence pour peu que la moyenne de l'ensemble des semestres soit supérieure à 10, donc si, l'administration a un pouvoir et les diplômes peuvent être négociés.

Et les chevauchements AJAC L3/M1 sont possibles sous certaines conditions dans certaines facs (ex: celle d'Avignon), même si ça ne me concerne pas

Bref, j'aurais pas du venir poster ici quand on me répond totalement à côté ou de manière moins informée.

Par **Fax**, le **03/07/2015** à **15:26**

Bonjour,

Je rejoins ce qui a été dit.

Pour ce qui est de ma faculté, ce n'est pas possible, si l'étudiant n'a pas acquis l'ensemble des ECTS composant le diplôme, il ne lui est pas permis de s'inscrire en année supérieure

(donc pas de négociation possible).

Aussi pour reprendre votre cas, si vous n'obtenez pas aux rattrapages les matières de L2 qu'il vous manque, bien que vous ayez validé votre L3, vous n'avez pas la licence et ne pourrez pas poursuivre en M1. Cette situation pour le moins incongrue (à savoir obtenir l'année supérieure mais sans avoir la totalité des matières d'une année inférieure) a sans doute poussé à la suppression du statut AJAC dans ma faculté.

D'ailleurs lorsqu'il était en vigueur, il ne concernait que la licence. Aussi il n'était pas possible de s'inscrire en M1 sans avoir sa licence totalement (avec quelques matières de L3 à passer par exemple).

Cela dit je ne sais pas comment fonctionnent les autres facultés.

Courage, tout n'est pas perdu, si j'ai bien compris, vous n'avez pas encore les résultats des rattrapages.

Par **Yn**, le **03/07/2015** à **17:06**

[citation]Dans beaucoup de facs, on donne aux étudiants ayant validé 5 semestres sur 6 la licence pour peu que la moyenne de l'ensemble des semestres soit supérieure à 10, donc si, l'administration a un pouvoir et les diplômes peuvent être négociés. [/citation]

Je suis curieux de connaître ces universités, mais admettons que cela se fasse. Ceci dit, ce n'est pas l'administration, mais les jurys de délibération qui se réunissent chaque année. Je me répète une énième fois : tu ne peux pas négocier, les étudiants ne sont pas présents, la décision des jurys est souveraine.

Mais comme tu souhaites entendre que c'est possible... si la situation se présente, vas-y, va voir l'administration et profites-en pour passer voir le responsable de L2, de L3 et le doyen.

[citation]Bref, j'aurais pas du venir poster ici quand on me répond totalement à côté ou de manière moins informée. [/citation]

Totalement d'accord. Précise d'ailleurs que tu ne souhaites pas d'information, mais que tu souhaites une confirmation de ce que tu espères.

Par **BlakeJack**, le **04/07/2015** à **16:11**

Je demande si c'est possible, tu appuies ton non en te basant sur des éléments qui sont faux, il y a une nuance.